



Sommaire

- 1** //Édito
- 2** //Réforme du collège : à l'ombre du Pacte
//Suppression de la Technologie en 6^{ème}
Maltraitance institutionnelle !
- 3** //Service National Universel
"Engagez-vous, reengagez-vous qu'ils disaient !"
//Mixité ou duplicité ?
//Lycée : examens, des avancées
- 4-5** //Dossier : Le Pacte, une revalorisation ?
- 6** //Écho des établissements : en lutte !
- 7** //Retraités.es : un combat intergénérationnel
qui nous rassemble
//Vrai ou faux ?
//Que fait le Snes-FSU : la caisse de grève
du Snes-FSU de Lille contre la réforme des
retraites
- 8** //Prime REP et REP+ pour les AED / AESH
//Le saviez-vous ? Plan laïcité
//Le manager du trimestre
//Daniel Konczac nous a quittés
//Les stages

L'édito

La démocratie est une lutte

A l'heure où sont écrites ces lignes, aux lendemains du recours à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution, la vague historique d'indignation démontre que la lutte contre la retraite à 64 ans se double d'une conception renouvelée et salvatrice de la démocratie qui ne peut pas être déconnectée de la souveraineté populaire.

Ce qui est apparu au grand jour, c'est que le pouvoir exécutif considère la démocratie comme un simple moyen et non comme une fin. En usant des institutions comme des outils à son service, l'exécutif s'entête à mettre en oeuvre une contre-réforme et des politiques antisociales dans l'intérêt des forces dominantes. Ainsi, avant même le recours au 49.3 dont le premier effet est de priver la représentation nationale de voter, le gouvernement aura tout fait pour réduire la durée des débats, après avoir refusé d'entendre l'intersyndicale : utilisation d'un texte budgétaire, vote bloqué au Sénat...

Face à cette conception utilitariste et élitiste de la démocratie, le mouvement social a rappelé que la réforme des retraites posait inmanquablement la question du travail et des rapports sociaux. Ainsi, dans l'Education nationale, agir contre la retraite à 64 ans, c'est pointer la maltraitance organisée des conditions de travail, c'est dénoncer la perte de sens préméditée et provoquée par les réformes managériales qui défont le lien entre les agent.es, les usagers et usagères du service public dans les collèges, les lycées et les CIO.

Quelle que soit l'issue du mouvement, ce qui est d'ores

et déjà acquis et gagné, c'est une conception créative, dynamique et émancipatrice de la démocratie, à l'image de l'Ecole publique que nous voulons.

« Rien n'est plus radical que de promouvoir les méthodes démocratiques comme moyen d'effectuer des changements sociaux radicaux » écrivait John Dewey.

La démocratie n'est pas un moyen, elle ne peut être réduite à un « cheminement » institutionnel (bien imparfait d'ailleurs) : c'est une expérience, c'est une lutte quotidienne contre un capitalisme financiarisé justement invoqué par E. Macron pour justifier le 49.3.

■ Jean-François Carémel



Réforme du collège À l'ombre du PACTE

Le projet de réforme du collège, en lien avec le « Pacte », comporte de grands dangers pour nos métiers. En 6e, sont prévues l'instauration de l'heure de soutien/remédiation et la généralisation de devoirs faits, contre une prime et la signature d'une lettre de mission. Il s'agit d'avancer vers la primarisation et de réformer à moindre coût : c'est la suppression de la technologie en 6e, hors de tout cadre réglementaire, qui doit permettre les redéploiements de moyens. On est bien loin de la volonté émancipatrice et de culture commune, bien loin également de ce que réclame le Snés-FSU : des dédoublements dans chaque discipline pour faire face à la difficulté scolaire et lutter efficacement contre les inégalités. Nous pourrions faire la même critique concernant la « découverte des métiers » prévue dès la rentrée prochaine en 5e, pour laquelle, même si la mise en place reste floue, il faudra de fait, pour ne pas sortir des 26h hebdomadaires, rogner sur des

enseignements disciplinaires, sans qu'on sache encore quelle discipline en fera les frais.

Pilotage automatique

Par ailleurs, le ministère a l'intention de piloter beaucoup plus étroitement le travail des équipes. En premier lieu, seront renforcées dès la rentrée prochaine les évaluations nationales, qui, en plus de la 6e, feront leur apparition en 4e. Évaluations déconnectées des programmes, qui n'ont aucune utilité pour les professeurs, mais peuvent, en outre, servir d'outils aux chefs d'établissement pour imposer un pilotage pédagogique. En outre, sera créé dans chaque académie un CASF (conseil académique des savoirs fondamentaux) pour contrôler la formation continue et les pratiques dans la classe, via des visites d'IPR ! Dans le même temps, on continue le développement des certifications en tout genre. Après PIX, Evalang, le Passeport Educufi en 4e, une nouvelle certification en mathématiques est prévue dès la rentrée

2023. Ce sont autant de manières de mesurer les performances des élèves, hors de tout programme disciplinaire (et sans moyens) et de tout cadre national auquel nous sommes à juste titre attachés, de nous déposséder des évaluations, et à terme, de dénaturer le DNB jusqu'au risque de le voir disparaître.

La réforme du collège qui s'engage est étroitement liée au « Pacte » que prépare le ministère : il s'agit de transformer profondément nos métiers, en mettant en concurrence les personnels, en augmentant leur charge de travail, et en les dépossédant de leur autonomie professionnelle au profit du chef d'établissement, via des lettres de mission.

Le Snés-FSU continuera à défendre ses mandats pour le collège et pour nos métiers contre ce projet délétère.

■ Jean-François Carémel, Fiona Verhaeghe

Suppression de la Technologie en 6^{ème} Maltraitance institutionnelle !

L'annonce de la suppression de la Technologie en 6e par le ministre Ndiaye relève de la maltraitance institutionnelle.

→ **Sur la forme**, découvrir dans les médias qu'ils vont perdre leur poste ou partir en complément de service parce que quelqu'un, au ministère, l'a décidé... au doigt mouillé... est d'une extrême violence pour les enseignant.es de Technologie. Ce n'est rien d'autre qu'un plan social sur deux ans, sans aucune considération pour leur travail.

→ **Sur le fond**, il s'agit d'un choix purement économique qui s'explique par le refus du gouvernement d'investir dans l'éducation. Où est la plus-value pour les élèves lorsqu'on leur supprime un enseignement et qu'on leur retire la possibilité d'acquérir une meilleure compréhension du monde ? C'est un non-sens pédagogique qui va accentuer

les difficultés des élèves dans les domaines technologiques et numériques. C'est aussi une nouvelle offensive utilisée comme variable d'ajustement : suppression des groupes, diminution de l'horaire d'enseignement...

Cela augure bien mal des suites pour la réforme du collège annoncée par le ministre ! Comment ne pas y voir un risque supplémentaire de dévoiement des disciplines ?

Le Snés-FSU intervient dans les instances académiques et nationales pour dénoncer cette décision arbitraire. Il continuera de s'opposer à toute mesure qui fragiliserait la Technologie, et les disciplines en général.

■ Willq Leroux



Paroles de profs de Technologie !



Nous sommes exaspérés ! À aucun moment cela n'avait été évoqué et on a le sentiment d'être une discipline une fois de plus sacrifiée. Dans mon collège qui souffrait déjà de la suppression définitive de tous les groupes et d'une démographie descendante, j'ai pris un temps partiel de 15H pour éviter de faire un complément de service. Pour l'année prochaine il y a un grand risque de suppression d'un poste, d'autant plus qu'on ne croit pas beaucoup à un prétendu renforcement de la technologie aux niveaux 5e/4e/3e.



En tant qu'ancêtre dans la Technologie, je crois que l'abandon de la pédagogie de projet et des manipulations nous a détournés de notre raison d'être. L'apprentissage sur ordinateur, la programmation... qui nous ont été imposés nécessitent moins de moyens et d'investissement que toutes les activités manipulatoires où il fallait gérer le matériel, les commandes, les matériaux, les groupes, le bruit, les réparations, le stockage... et qui nécessitaient des groupes à effectif réduit.

Un dernier virage vers le numérique en cycle 4 va nous faire abandonner notre ADN. Que restera-t-il de notre matière dans quelques années ? Il faut que les élèves manipulent, travaillent en groupe, créent, fabriquent...



Écœuré, sans compter la méthode : annonce sur BFM, ça devient une habitude chez nos ministres. Et la 6e est le dernier niveau où les groupes restaient conseillés soit 2 heures poste pour 1h30 élève. On supprime donc beaucoup plus que l'heure nécessaire pour ce soutien en maths ou français (et qui ne résoudra pas les problèmes dans ces disciplines).



Pour la rentrée 2024, mon poste sera supprimé (départ en retraite), il restera donc un seul enseignant de technologie pour 22h30 de cours à assurer. C'est très loin de mon début de carrière dans ce collège en septembre 1984, avec plus de 900 élèves et une équipe de 5 professeurs d'Éducation Manuelle et Technique.

Service National Universel

"Engagez-vous, rengagez-vous qu'ils disaient !"

Emmanuel Macron veut faire du Service National Universel un marqueur de sa présidence et le rendre obligatoire. L'année prochaine, cinq départements vont donc expérimenter cette obligation, et notamment les 12 jours de « séjour de cohésion », qui s'imposent à tous les élèves de 2nde durant le temps scolaire. Notre académie y échappe mais les élèves peuvent se porter volontaire pour ces séjours qui auront lieu lors des vacances d'avril et en juin-juillet. Au programme : uniformes, réveil à 6h30, levée des couleurs, *Marseillaise*, sport et activités censées stimuler le civisme, le tout dans une ambiance mi-colo mi-service militaire (et sans téléphone portable !).

Jusqu'à présent, ces séjours de cohésion du SNU se sont surtout illustrés par de nombreux

couacs : manque d'organisation mais aussi dérives graves, telles que violences physiques et faits de racisme et d'homophobie. En 2022, l'objectif de 50 000 séjours n'a pas été atteint et le SNU a d'abord été choisi par des jeunes issus de familles où un parent « porte l'uniforme » et qui souhaitent eux-mêmes faire carrière sous l'uniforme.

Alors branle-bas de combat pour susciter quand même des vocations ! Le SNU doit apparaître comme populaire auprès des jeunes. Tournée des popotes pour la secrétaire d'Etat Sarah El Haïry. Envoi de sergents recruteurs dans les établissements, avec des présentations obligatoires pour tous les élèves de 2nde comme à Cambrai ou avec le déplacement de la rectrice en personne à

Haubourdin. Mobilisation de Skyrock et des réseaux sociaux pour faire de la retape avec des mises en scène où le grotesque le dispute à l'inquiétant. On n'hésite pas non plus à jouer sur le porte-monnaie, avec un petit coup de pouce aux volontaires pour le financement de leur BAFA. Et comme on n'est vraiment pas insistant, on leur fait savoir qu'ils pourront valoriser cette expérience sur Parcoursup. Et on pense aussi aux enseignants, en leur proposant de devenir « chef de compagnie ou de maisonnée » au tarif de 68,90 € pour surveiller les jeunes la journée et la nuit.

Quelle drôle de conception des problèmes, des besoins et des aspirations de la jeunesse !

Mixité ou duplicité ?

« Creuset républicain », « moment de mixité, de cohésion sociale et territoriale »... le SNU est paré de toutes les vertus. Les thuriféraires du SNU, du président Macron au porte-parole du gouvernement ou à la secrétaire d'Etat à la jeunesse, ne craignent pas le ridicule, toute honte bue.

En effet, où est la mixité dans les politiques éducatives ces dernières décennies et singulièrement sous la présidence Macron ? L'Indice de Position Sociale est un indicateur qui permet de mesurer la situation sociale des familles dont sont issus les élèves d'un établissement et il sert à calculer la part variable de la dotation horaire (DHG). Cette année encore, bien des établissements à l'IPS pourtant notoirement faible ont vu leur dotation revue à la baisse et connaîtront des suppressions de

postes et des dégradations pédagogiques, notamment sur les groupes. L'Éducation Prioritaire est mise à mal, beaucoup de collèges ont été exclus de sa carte et bien des établissements, notamment des LGT qui pourraient y prétendre n'y ont jamais été intégrés. L'enseignement privé est devenu encore plus que par le passé, un puissant outil de ségrégation sociale comme sur la métropole lilloise et pourtant l'État et les collectivités locales lui attribuent toujours plus de moyens.

Le SNU va coûter 2 000 € par séjour, soit 2 milliards d'euros par an ! Qui va payer ? Au bout du compte, c'est bien sur le budget de l'Éducation et de la Jeunesse que cet argent sera ponctionné. Dégrader l'enseignement, c'est faire le choix d'inégalités qui vont peser sur toute une existence, 12 jours de SNU ou pas.

■ Olivier Mathieu

Le tweet du mois



Scannez ce QR code pour voir la vidéo

Lycée

Examens : des avancées

Le bacatastrophe de 2021 avait poussé la section académique du Snes-FSU à mettre en place une cellule de crise recensant tous les problèmes ; ainsi, impossible pour le rectorat de les minimiser !

Depuis, les comités de suivis des examens se sont substitués aux groupes de travail des années précédentes et sont plus réguliers. La FSU y est plus entendue en raison de son expertise et de la fiabilité des remontées de terrain.

Des interventions au niveau académique et national (notamment en CHSCTM) combinées notamment à des actions collectives (pétitions, rétentions des copies et des notes en philosophie par exemple) ont permis des avancées notables :

- meilleure répartition des missions avec une péréquation écrit/oral (y compris grand oral) ;
- prise en compte possible des temps partiels ;
- baisse sensible du nombre de candidat.es par

jour à l'oral de l'EAF puisqu'on devrait arriver à 10 la session prochaine (au lieu de 14 il y a encore 3 ans) ;

- pas plus de 2 jours d'oraux de suite ;
- calendrier en progrès pour la remise des copies de philosophie ;
- possibilité d'impression des copies numérisées.

Toutes nos revendications ne sont pas satisfaites. Au niveau ministériel, il nous faut encore acquérir des gains de rémunération et bien sûr obtenir la remise à plat de la réforme du baccalauréat mais l'amélioration des conditions de travail est une conquête essentielle de l'action syndicale !

Le prochain comité de suivi des examens aura lieu le mardi 11 avril ! Envoyez-nous vos questions, demandes ! Nous défendrons vos conditions de travail au rectorat.

■ Odile Deverne



Les mensonges de la revalorisation

Socle / pacte

Où sont passés les 10% ?

Lors de l'entre-deux tours de l'élection présidentielle, E. Macron avait promis une revalorisation du salaire de toutes les enseignantes de 10% à partir de janvier 2023. Certes le point d'indice a été relevé de 3.5% en juillet mais la promesse des 10% était en sus des 3.5% ! Et les prix ont augmenté de 6.2% entre février 2022 et 2023 (15% pour l'alimentation) : nous continuons donc à perdre du pouvoir d'achat. Puis le ministre a expliqué dans les médias que cette revalorisation n'était pas prévue pour janvier mais pour... septembre 2023, à l'issue des négociations engagées sur le « Pacte » et le « Socle ».

Un Socle très fragile

Le Socle serait une revalorisation sans contreparties (à la différence du « Pacte ») à travers des mesures qui représenteraient 1,9 milliards en année pleine. Or, le double serait nécessaire pour atteindre les 10% promis. L'enjeu des négociations actuelles

entre les organisations syndicales et le ministère consiste à savoir comment cette revalorisation sera partagée. Les premières propositions présentées en janvier par le ministère envisageaient de s'en servir surtout pour les débuts de carrière afin de répondre aux difficultés de recrutement. Le SNES et la FSU ont dénoncé l'oubli des collègues en milieu et fin de carrière, et des agrégés.es.

Dans le contexte de forte inflation et de tensions salariales, cette pression a obligé le ministère à revoir sa copie. Dans les nouvelles propositions présentées en février, l'essentiel du Socle serait affecté, pour les enseignantes, à une augmentation de l'ISOE pour un gain de 50 à 60 € par mois pour les enseignantes et l'équivalent pour les CPE, PsyEN, professeurs documentalistes, mais rien pour les AESH et AED. La prime d'attractivité, les indemnités des CPE et documentalistes seraient aussi revalorisées.

Pour les milieux et fin de carrière, le ministère envisage de revoir les contingents d'accès à la hors classe et la classe exceptionnelle... d'ici 2025, et si Bercy le permet ! Il faudra prendre ce qu'il y a à prendre dans ce Socle et le Snes-FSU pèsera pour que cette enveloppe soit partagée le plus équitablement mais nous ne perdrons pas de vue deux choses. D'une part, la taille de cette enveloppe est largement insuffisante et aurait dû faire l'objet d'une loi pluriannuelle de programmation budgétaire afin de s'engager vraiment dans une revalorisation de nos métiers et de nos carrières. D'autre part, la revalorisation du point d'indice reste un tabou pour le gouvernement et le ministère n'envisage que des mesures indemnitaires qui coûtent moins au budget mais qui nous sont défavorables.

Revalorisation Indiciaire pour toutes et tous !

À part la revalorisation indiciaire de 3,5% au 1er juillet 2022 (fixant la valeur du point d'indice à 4,85€), le gouvernement n'augmente nos traitements qu'à coups d'indemnités.

Quelles conséquences pour nos retraites ?

Examinons cela sous le seul angle de notre future pension : 100€ de revalorisation indiciaire correspond à une augmentation de 20,62 points d'indice pour toutes les agent.es. Lors de la liquidation des droits à pension et dans l'hypothèse d'une carrière complète, cette revalorisation donne droit à pension selon la modalité de calcul de la Fonction Publique, à savoir 75% du dernier indice brut.

À l'inverse le traitement indemnitaire n'est soumis, pour les droits à pension, qu'à la cotisation de 10% au RAFFP, régime

additionnel de la Fonction Publique. Il s'agit d'un système dans lequel les cotisations permettent l'acquisition de points qui seront revendus lors du départ à la retraite.

Une indemnité de 100€ entraîne une cotisation de 10€, soit l'achat de 89 points par an. En supposant que l'indemnité est versée sur toute la durée d'une carrière complète (mais une prime, ça se supprime !), elle permet d'acheter 3831 points, qui rapporteront... 16€ de pension mensuelle.

Pour la retraite, 100€ de revalorisation indiciaire, ce n'est clairement pas la même chose que 100€ d'indemnité !

CONTRE L'INDEMNITAIRE, LEVONS LE POINT !



	Revalorisation indiciaire de 100 euros	Revalorisation par prime de 100 euros
Gains pour la pension mensuelle	75 €	16 €
Gains pour la pension annuelle	900 €	193 €

Pacte Un contrat contre les personnels

Le 6 mars, le Snes et la FSU ont quitté la réunion de présentation du « Pacte », entraînant dans leur sillage toutes les organisations engagées sur ces discussions. En effet, au-delà de la charge de travail supplémentaire qu'il implique, c'est une transformation profonde de nos métiers et du service public d'Éducation qui est promue par le Pacte.

En concurrence pour travailler encore plus ?

Le Pacte exclut pour l'heure les CPE, PsyEN et professeurs documentalistes, marginalise les agrégé.es et n'a été conçu que pour les enseignant.es en charge de classes... tout en évacuant le « cœur de métier », c'est-à-dire l'enseignement. Et pour cause, le pacte n'est pas une revalorisation, mais du travail en plus des 43h de travail hebdomadaires déclarées par les collègues. Il est envisagé que les chefs d'établissement composent des « packs » locaux combinant des « unités pactes », de façon à rendre obligatoires des « missions prioritaires » (24 h de remplacement de courte durée, du « face à face élève » comme le soutien en 6ème, devoirs faits). Ces missions prioritaires seraient indispensables pour obtenir des « missions forfaitaires » (projets « innovants », tutorat d'élèves, coordination, découverte des métiers). À terme, les HSE et autres IMP disparaîtraient.

Un outil de mise au pas.

Dans le projet, c'est le chef d'établissement qui chiffre les « besoins », compose les combinaisons « d'unités pactes », les attribue aux collègues sélectionné.es via une lettre de mission, et effectue le « suivi » quotidien ! Le pacte va devenir un outil de mise en concurrence mais aussi de mise au pas des personnels : à terme, tout projet pédagogique devra respecter les priorités institutionnelles, et sera conditionné par avance à un engagement écrit à prendre en charge, au pied levé, les remplacements à l'interne.

C'est donc une transformation structurelle de notre système éducatif qui se dessine. Le Pacte va également aggraver les inégalités femmes/hommes, question traitée par le ministère par une certaine forme de mépris au regard des réponses apportées. En effet, tout système de "prime" et "indemnité" contre de nouvelles "missions" défavorise les femmes par rapport aux hommes, comme le montrait une étude récente de la DEPP sur les IMP, en raison des charges familiales qui pèsent relativement plus sur les femmes et de la persistance de stéréo-

types de genre dans l'attribution des missions.

Le Snes-FSU exige le retrait du Pacte. Il exige une revalorisation sans contreparties pour toutes et tous, avec redéploiement des 300 millions du Pacte vers le "Socle". Le Snes et la FSU exigent aussi l'ouverture de discussions sur les salaires des non-titulaires

■ Dossier réalisé par Maeva Bismuth, Jean-François Carémel, Eric Duflos, Olivier Mathieu



Écho des établissements En lutte !

Lycée Pasteur, Hénin-Beaumont

35 élèves par classe en 2de, ça ne passe pas !

200 personnes (profs, élèves et parents) à 13h le jeudi 9 février devant le lycée pour dénoncer la baisse de la DHG : 62 heures en moins au LGT et LP avec des effectifs rigoureusement stables ! Avec humour et en musique, le parvis s'est transformé en salle de classe avec, dans le rôle des élèves, les professeur.es mobilisé.es du lycée. La situation des classes de secondes, quasi toutes à 35 l'année

prochaine (alors qu'il y a dix ans elles étaient à 25), avec les deux suppressions de postes d'enseignant.es, est ce qui pré-occupe le plus. Au Rectorat rue de Bavay nous entonnerons "Ah qu'est-ce-qu'on est serré.es au fond de cette classe, chantent les secondes, chantent les secondes... » !

M. Molins pour le S1

Lycée Marguerite de Flandres, Gondrecourt : en colère !

Vendredi 27/01 : la DHG tombe et provoque une vive colère au lycée de Gondrecourt : pour une prévision en baisse de 35 élèves, la dotation baisse de 80 heures dont 70 HP.

Lundi 30/01 : nous informons les représentants des parents et des élèves. Le soir même le CA vote contre la première proposition qui comprend 3 suppressions de postes et 4 CSD.

Mercredi 1/02 : au lendemain de la grève sur les retraites, nous sommes environ 90% à ne pas reprendre le travail. Le message à notre hiérarchie est clair : depuis la mise en place de la réforme Blanquer, les conditions ne cessent de se dégrader.

Ainsi, les effectifs dans les groupes augmentent jusqu'à devenir intenable ; le nombre d'HSA par prof explose (jusqu'à 3 ou 4 dans certaines disciplines !). Quand cela va-t-il s'arrêter ?

Jeudi 2/02 : en soutien, les élèves refusent d'entrer dans le lycée.

Jeudi 9/02 : la dotation n'ayant pas changé, le CA vote contre la deuxième proposition et les élus demandent une audience au rectorat. A ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse.

S. Fusco pour le S1

Lycée Blaise Pascal, Longuenesse : on rogne sur nos groupes en 2de !

La baisse des moyens se poursuit au lycée Blaise Pascal. Après avoir perdu 6 postes l'an dernier, nous en perdons 4 cette année. Nous en sommes réduits, comme dans beaucoup d'établissements, à rogner sur nos groupes en seconde, ce qui passe très mal auprès des élèves, des parents d'élèves, et des collègues. Le premier conseil d'administration traitant de la répartition a été boycotté avec les

parents d'élèves et les élèves. Deux votes contre la répartition ont suivi. Nous avons manifesté notre colère par un rassemblement devant le lycée le mardi 7 février. Une audience au rectorat s'est tenue le 10 mars où nous avons demandé que soient restitués dans la structure, avec les moyens afférents, les élèves que l'on fait arbitrairement disparaître d'une année sur l'autre en première, en termi-

Lycée Darchicourt, Hénin-Beaumont : l'enterrement des options !

En plein Bassin minier dont le renouveau a été annoncé et signé depuis plusieurs années par l'Etat, c'est encore la vision comptable qui frappe notre jeunesse !

Depuis l'annonce de la DHG qui nous a fait perdre 50 HP, le lycée Darchicourt a mis en place des actions. Le 2 février a eu lieu l'enterrement de nos options, suivi par des centaines de personnes. Le réabondement suite à l'audience au rectorat nous a permis de récupérer 7 HP et 9 HSA. Trop peu pour faire fonctionner nos options qui font la richesse de notre lycée ! Des options dégradées en ateliers, des premières en cours avec des terminales, la fin de la spécialité Latin, la réduction des dédoublements...

Trop c'est trop ! Le 2 mars les professeurs soutenus par les parents ont de nouveau fait grève et manifesté devant le Rectorat. La lutte continue.

S. Koenig et S. Beraud pour le S1



Collège Van der Meersch (Roubaix) en lutte

nale et entre la 1ère et 2ème année de BTS. Enfin, nous avons insisté aussi sur les conséquences néfastes que constituait la mesure de carte scolaire, autant pour les collègues concerné.es que pour l'institution elle-même.

S. Quéniart pour le S1



Lycée Picasso (Avion) en grève reconductible depuis le 7 mars

Lycée HQE, Calais : 435 heures en moins depuis 2018

Nous avons perdu 435 heures depuis 2018 et plus d'une douzaine de postes. Nous payons le « quoi qu'il en coûte » du gouvernement mais également sa politique d'aides aux grands groupes du CAC 40 ainsi que la hausse du budget militaire ! Nous avons orné les fenêtres de notre lycée de nos revendications, nous avons participé massivement aux grèves contre la réforme des retraites avec des panneaux contenant nos revendications spécifiques. Pour la 3ème année consécutive, nous allons être reçus en audience au rectorat le 10 mars pour tenter de faire transformer des HS en HP afin de conserver le même nombre de collègues.

O. Carraud pour le S1

Retraité.es Un combat intergénérationnel qui nous rassemble

Diffusant un communiqué spécifique pour chacune des journées d'action contre la réforme des retraites, le « groupe des 9 » tient à rappeler la place essentielle des retraité.es dans les luttes aux côtés des travailleur.es et des jeunes. Et ces appels sont entendus car les retraité.es sont très nombreux.es dans tous les cortèges. Ils et elles reprennent à leur compte les revendications de l'intersyndicale et des organisations de jeunesse et sont aussi invité.es à soutenir les salarié.es notamment par le biais des caisses de grève et/ou autres actions destinées à les remplir.

Refuser cette réforme, c'est lutter contre une dégradation massive des conditions d'accès et de vie à la retraite, c'est exiger un niveau de vie correct alors que la paupérisation des

retraité.es s'accélère (le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) note qu'à l'horizon 2070, le niveau de vie moyen des retraité.es aura chuté de 30% par rapport à celui du reste de la population), c'est exiger un accès aux soins partout et pour tout le monde alors que se multiplient les « déserts médicaux », c'est exiger des services publics renforcés en particulier de proximité alors que se généralisent leurs fermetures.

Refuser cette réforme, c'est rappeler que les retraité.es ne sont pas des privilégié.es, qu'ils touchent un « salaire continué » fruit de leur travail et des luttes de leurs aîné.es. La retraite « est un moment de la vie qu'il faut préserver, enrichir et aborder en bonne santé. En réduire la durée et les moyens d'en

profiter est un non-sens social, un déni d'humanité » (appel pour le 19 janvier 2023).

Refuser cette réforme, c'est aussi dénoncer l'aggravation des inégalités femmes/hommes. « En effet, parmi les plus impacté.es figurent les femmes qui doivent déjà travailler plus longtemps pour compenser leurs carrières hachées et composées de temps partiels souvent imposés (...) Si la réforme voyait le jour, les femmes de la génération 1972 devraient travailler jusqu'à 4 mois de plus que les hommes ! » (appel pour les 7, 8 et 9 mars 2023).

■ Le Si des retraité.es

TOUTES ET TOUS ENSEMBLE CONTRE CETTE RÉFORME INJUSTE ET INJUSTIFIÉE !

Vrai ou Faux ?

Les journées de grève pourraient faire perdre des trimestres pour la retraite ? **FAUX !**

C'est en tout cas ce que l'on peut lire dans certains articles d'une presse ultra-libérale.

C'est méconnaître que les trimestres validés pour la durée d'assurance, qui comptabilise l'ensemble des trimestres (tous régimes confondus) et qui conditionne une éventuelle décote ou surcote, ne sont pas conditionnés à une durée effective de travail mais à un niveau de revenu annuel : ainsi, on valide 1 trimestre d'assurance dès que le revenu annuel dépasse un montant minimum. En 2023, ce montant correspond à 150 x le smic horaire brut, soit 150 x 11,27 euros. Pour valider 4 trimestres en 2023, le revenu annuel brut doit être au moins égal à 6.762 euros (soit 1.690,50 euros x 4). Ce qui explique que, dans l'Éducation nationale, le temps partiel est compté comme du temps plein pour cette durée d'assurance, c'est-à-dire 4 trimestres par an. Les jours de grève n'ont donc aucune incidence sur ces trimestres validés.

■ Éric Duflos



Que fait le Snes-FSU ?

Pour alimenter la caisse de grève, vous pouvez surcotiser : vos dons sont traités en surcotisations, ce qui permet de déduire les 2/3 des impôts, comme la cotisation syndicale. Cela apparaîtra sur votre attestation fiscale pour l'année civile 2023. Pour le faire, c'est possible en ligne, depuis votre espace *Adhèrent*, ou en nous envoyant un chèque par voie postale, pour la caisse de grève.

En 2019-2020, la section académique avait décidé de mettre en place une caisse de grève pour soutenir la mobilisation contre le projet de réforme des retraites voulu par le gouvernement. Nous avons récolté 5370 euros en dons des collègues, et avons redistribué 6850 euros aux collègues grévistes. Le Snes-FSU académique et national ayant contribué à hauteur de 7000 euros, il restait 5520 euros dans la caisse de grève, après tous les versements.

Depuis, la caisse a continué à être alimentée par de petits versements ponctuels de quelques collègues, puis par des versements plus importants depuis la reprise du mouvement social contre la réforme des retraites voulue par le gouvernement Borne. Au 15 mars 2023, elle se monte à 7545 euros.

La caisse de grève du Snes-FSU de Lille contre la réforme des retraites

Les principes pour en bénéficier ont été décidés au niveau académique en 2020 :

- c'est à destination des adhérent.es Snes-FSU de l'année en cours ;
- pour indemniser les jours de grève auxquels le Snes-FSU a appelé (journées d'action ou grèves reconductibles décidées localement) contre le projet de réforme des retraites ;
- l'indemnisation se monte à 50 euros par jour indemnisé ;
- l'indemnisation pour les enseignant.es et du montant prélevé pour les AED et AESH est déclenchée au 3e jour de grève retiré (donc elle se monte à 50 euros pour 3 jours de grève, 100 euros pour 4 jours, etc...). Pour les AED et AESH, elle se déclenche dès le 1er jour de grève ;
- la décision d'indemnisation est prise sur présentation des justificatifs : il faut nous envoyer les copies de vos fiches de paie sur lesquels les jours de grève ont été retirés.

Pour que le coût financier de la grève ne soit pas un frein pour nous mobiliser !

■ Marie Cattelain



Prime REP et REP+ pour les AED/AESH

Le Snes et la FSU dénoncent le retard inacceptable dans le versement de l'indemnité REP/REP+ aux AED et aux AESH, ainsi que le taux réduit de cette prime par rapport aux autres catégories de personnels. Le Snes-FSU est intervenu dans les instances pour faire accélérer le paiement, ce retard étant une nouvelle démonstration de

mépris ! Suite à notre intervention, le paiement de la prime, rétroactif depuis janvier, aura lieu en avril (peut-être même en mars pour les AED)

alors qu'il était prévu en juin au départ !



Le manager du trimestre

Trottinettegate en salle des profs

On ne peut que se féliciter de la vigilance de nos managers sur les questions de sécurité devant l'inconséquence coupable des personnels insouciantes. En témoigne l'affaire exceptionnelle du Trottinettegate dont trop peu de médias se sont faits l'écho.

Un enseignant d'un collège du Nord s'est permis sans autorisation spéciale de recharger son petit véhicule en salle des professeurs. Heureusement, notre super manager du trimestre s'est empressée de débrancher l'engin constituant « un risque électrique élevé » et de le mettre hors d'état de nuire dans son bureau. Mais, c'est alors qu'une horde d'enseignants hurlant à la

confiscation illégale et arbitraire s'est mise à envahir le spacework du manager en chef. « Rendez la trottinette ! Rendez la trottinette ! ».

Dans un souci de dialogue social constructif, le manager replace l'engin à l'endroit où elle l'avait trouvée en chantant « Je dépose la trottinette, je dépose la trottinette... » sur l'air de *Pirouette, cacahouète...*

Comme quoi, rien de tel que l'alliance de la douceur et de la fermeté pour faire passer des messages de sécurité bien utiles au vivre ensemble !

■ Sébastien Quéniart

Le saviez-vous ?



Plan laïcité : quelles obligations ?

La mise en place académique du Plan National de Formation sur la Laïcité s'effectue depuis l'automne 2021, par vagues successives de convocations envoyées par le rectorat, pour 3 demi-journées : 2 demi-journée en visio le mercredi après-midi (!) et une 3e dont l'organisation est laissée à l'autonomie de l'établissement.

Dès le début nous avons alerté la rectrice sur les modalités de cette mise en œuvre, qui d'une part ne permettent pas un vrai débat sur ce thème, et d'autre part mettent en grande difficulté les collègues dans l'organisation de leur semaine de travail.

Comment réagir en cas de problème ?

Sur les 2 demi-journées de formation en visio : l'enseignement n'est pas une activité éligible au télétravail, un.e collègue ne peut donc pas se voir reproché.e de ne pas réussir à se connecter.

Sur la 3e demi-journée en présentiel : son organisation est laissée à l'autonomie de l'établissement pour le choix du jour et de l'horaire. Or les collègues nous signalent souvent qu'elle est placée le mercredi après-midi, ou en fin de journée.

Le Snes-FSU Lille est déjà intervenu auprès de la rectrice pour pointer les grandes difficultés liées à cette organisation, qui empiètent sur la vie privée, et la rectrice a reconnu que les chefs d'établissement devaient au contraire trouver un créneau qui fasse consensus et que la contrainte ne pouvait pas être une bonne manière de faire.

En cas d'empêchement, il est toujours possible de prévenir le chef d'établissement, qui peut comprendre les difficultés d'emploi du temps des collègues et faire en sorte de préserver la santé au travail d'un personnel déjà débordé.

Les convocations doivent être transmises dans des délais raisonnables.



Daniel Konczac nous a quittés

Comment évoquer Daniel autrement que par les mots : simplicité, gentillesse, discrétion, disponibilité et conviction de la nécessité de l'action syndicale ?

Simplicité et gentillesse allaient de pair. Toujours souriant, à l'écoute des autres. Même dans les préparations parfois très

ardues des commissions paritaires et du mouvement, Daniel était toujours souriant et disponible.

Discrétion. Il savait écouter avec la volonté de ne jamais écourter la conversation ou rejeter l'argument de l'autre, en particulier dans le travail de commissaire paritaire ; il intégrait les éléments collectés afin d'étudier et de préparer avec soin et de manière approfondie les dossiers corporatifs, ce qui conférait une grande efficacité à ses interventions. Comme l'ouvrier une fois la tâche accomplie, Daniel était fier de son travail.

Disponibilité. Ne comptant jamais son temps, Daniel était au service des autres. Combien de fois, accompagnant Liliane Denis (tous deux travaillaient dans le même groupe scolaire Picasso à Avion), il attendait la fin de conversations parfois très longues montrant sa montre comme signe de départ sans jamais imposer celui-ci ?

Convaincu de la nécessité de l'action syndicale.

Devenu professeur de Technologie, il participait aux réunions sur l'enseignement technique convaincu que c'est autour des activités de production et de réalisations concrètes que notre enseignement est au service des jeunes dans les milieux modestes comme ceux du bassin minier qu'il connaissait bien.

C'est donc avec émotion et au nom de l'amitié que nous te portons que nous te disons, Daniel,

Salut et fraternité, camarade !

L'agenda du Snes-FSU

A consulter régulièrement



www.lille.snes.edu



@snesdelille



twitter.com/snesdelille



Les stages

Si vous êtes en service ce jour là, déposez une demande de stage un mois avant, voir les infos sur notre site.

→ **Collèges** : vendredi 7 avril, 9h à 17h, Lens

→ **Pacte, avec Sophie Vénéritay, secrétaire générale du Snes-FSU** : jeudi 13 avril, 9h à 17h, Halle aux Sucres, Lille

→ **Stages proxi collèges-lycées** : vendredi 2 juin, 9h à 17h dans plusieurs villes de l'académie.